Les Rencontres Photographiques

Saint Benoît du Sault – Prieuré
Édition 2027

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES - EXPOSITION

Les Rencontres Photographiques sont un festival consacré à la photographie contemporaine, organisé chaque été au cœur de l'un des plus beaux villages de France. Installé principalement dans le cadre patrimonial du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, dans l'Indre, le festival propose une programmation d'expositions, de projections, de rencontres, de conférences et d'ateliers, favorisant les échanges entre photographes, professionnel·les de l'image et publics.

À travers une programmation ouverte à la diversité des écritures photographiques, les Rencontres défendent une photographie d'auteur-ice exigeante et accessible en portant une attention particulière à la découverte d'artistes émergent-es.

Après avoir accueilli près de 2 000 personnes lors de l'été 2026, le festival prépare sa prochaine édition, qui se tiendra du 30 juillet au 8 août 2027.

Objet

Les Rencontres Photographiques organisent un appel à candidatures destiné à sélectionner **trois photographes** pour la programmation de leur édition 2027.
Les trois artistes sélectionné·es exposeront une série photographique dans le cadre du festival, aux côtés de la programmation constituée directement par l'équipe des Rencontres Photographiques.

Conditions de participation

L'appel à candidatures est ouvert aux **photographes professionnel·les résidant en France**. Les candidat·es doivent disposer d'un statut professionnel permettant leur rémunération et justifier de leur inscription au répertoire SIRENE.

L'appel s'adresse aux photographes **non représenté·es par un agent**.

La participation à l'appel est gratuite.

Projets éligibles

Les candidatures portent sur une **série photographique constituée et destinée à être exposée**. Les Rencontres Photographiques ne définissent **ni thème ni esthétique imposée**. La sélection porte une attention particulière à la singularité de l'écriture photographique, à la cohérence de la démarche et à la capacité du projet à trouver sa place dans un contexte d'exposition et de festival.

Les propositions peuvent relever de différentes approches de la photographie contemporaine : documentaire, plasticienne, expérimentale, narrative ou toute autre forme dès lors que la photographie occupe une place centrale dans le projet.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit permettre au comité de présélection puis au jury de comprendre clairement le projet, son écriture et ses conditions de présentation.

Le dossier nommé comme suit PRENOMNOM_TITREDELASERIE ne doit pas dépasser 25Mo. Il est à envoyer à l'adresse suivante :

candidatures.lesrencontres36@gmail.com

Le dossier doit comprendre :

- une note d'intention de la série
- une sélection de **15 à 20 photographies** représentatives de la série proposée (fichier au format jpeg nommé comme suit > PRENOMNOM_NOMDELASERIE_01.jpg)
- une courte biographie (ou un CV) comportant votre numéro SIRENE/SIRET et vos coordonnées complètes
- les informations utiles concernant les dimensions, supports et modalités envisagées pour l'exposition
- facultatif: un portfolio au format PDF réunissant des travaux passés et en cours permettant d'appréhender votre démarche artistique

>>>> Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions du présent règlement pourra ne pas être examiné. <<<<

Calendrier

L'appel à candidatures est ouvert du **15 novembre 2026 au 31 décembre 2026, minuit**.

Il pourra toutefois être clôturé de manière anticipée dès réception des **60 premiers dossiers complets.**

Les candidatures reçues après la clôture ne pourront pas être prises en compte.

Les résultats seront communiqués aux candidat·es **au plus tard le 25 janvier 2027**.

Présélection et jury

L'équipe des Rencontres Photographiques examine l'ensemble des candidatures recevables et réalise une présélection de **vingt dossiers**.

Ces candidatures sont ensuite soumises à un jury composé de :

- **Mat Jacob**, photographe et co-directeur artistique de Zone I
- **Claire Pathé**, photographe et directrice du festival Les Mesnographies
- **Nathalie Bocher-Lenoir**, présidente de l'association Gens d'images (Prix Niépce et Prix Nadar)

L'équipe organisatrice accompagne matériellement le déroulement du jury mais **ne participe pas à la décision artistique**.

La décision du jury est définitive.

####### Exposition et présence des photographes

Les Rencontres Photographiques ne prennent pas en charge les frais de production des expositions : tirages, encadrements, contrecollages ou tout autre dispositif spécifique nécessaire à la présentation des œuvres restent à la charge des photographes sélectionné·es.

Cette disposition ne concerne pas les supports produits spécifiquement par le festival dans le cadre de l'exposition hors les murs organisée en partenariat avec **La ville d'Argenton-sur-Creuse**, selon les conditions dans "Exposition hors les murs**"**.

Les expositions prennent place au **Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault**, lieu patrimonial remarquable, au charme brut et singulier. La nature de ses murs et de ses surfaces ne permet pas toujours un accrochage standard et peut nécessiter des solutions adaptées au lieu.

Les éventuelles adaptations nécessaires à la présentation du projet sont discutées avec l'artiste et ne peuvent modifier substantiellement le travail exposé sans son accord.

Présence nécessaire des photographes:
-accrochage entre le 27 et 29 juillet 2027
-vernissage le vendredi 30 juillet 2027 à 18h
-rencontre questions/réponses avec le public le samedi 31 juillet 2027
-décrochage le lundi 9 août 2027

L'accrochage et le décrochage des œuvres sont assurés par les photographes, en coordination avec l'équipe technique du festival.

Une rencontre collective entre les photographes et le public est prévue le 31 Juillet (modérée par l'équipe du festival, sous forme de questions/réponses autour de la série présentée).

Les photographes sélectionné·es s'engagent à être présent·es pour la période nécessaire à l'installation de leur exposition et jusqu'à la rencontre questions/réponses avec le public, puis pour le décrochage.

######## Droit d'exposition, défraiement et accueil

Chaque photographe sélectionné·e reçoit un **droit d'exposition forfaitaire de 500 €**.

Une **enveloppe de défraiement pouvant aller jusqu'à 100 €** par photographe est également prévue pour contribuer aux frais de déplacement liés à la participation au festival.

Les modalités de remboursement sont précisées par l'organisation à l'issue de la sélection.

Les photographes sont par ailleurs **logé·es chez l'habitant et nourri par le festival pendant la période d'accrochage , le vernissage et le décrochage.**

.

######### Exposition hors les murs

Dans le cadre de son partenariat avec la ville d'Argenton-sur-Creuse, Les Rencontres Photographiques pourront sélectionner **jusqu'à trois photographies issues de la série de chacun·e des photographes retenu·es** afin de les présenter sous forme de bâches imprimées dans le cadre d'une exposition hors les murs.

Le choix des photographies est effectué en concertation avec l'auteur·ice.

La fabrication et l'installation de ces supports sont prises en charge par Les Rencontres Photographiques.

Cette présentation ne donne lieu à aucune cession de propriété des œuvres originales.

########## Communication et visuel du festival

Les photographes sélectionné·es autorisent Les Rencontres Photographiques à reproduire des images issues de leur série dans le cadre de la communication directement liée à l'édition 2027 du festival : site internet, réseaux sociaux, relations presse, programmes, affichage et documents de présentation.

Toute reproduction est accompagnée du crédit photographique correspondant.

Cette autorisation ne constitue pas une cession générale des droits d'auteur et ne permet aucune utilisation commerciale indépendante du festival.

########### Engagement des photographes sélectionné·es

En candidatant, chaque photographe certifie être l'auteur·ice des œuvres présentées et disposer des droits nécessaires à leur exposition et à leur reproduction dans les conditions prévues par le présent règlement.

Les personnes sélectionnées s'engagent à informer rapidement l'organisation de toute difficulté susceptible d'empêcher leur participation au festival.

En cas de désistement, Les Rencontres Photographiques pourront proposer la place devenue disponible à une candidature complémentaire identifiée par le jury.

############ Acceptation du règlement

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Les Rencontres Photographiques se réservent la possibilité d'apporter au calendrier ou aux modalités pratiques de l'appel toutes modifications rendues nécessaires par une circonstance indépendante de leur volonté. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des candidat·es.

L'équipe des Rencontres Photographiques
Julien Athonady, Guillaume Beloeil & Sophie Suberbère